

En spécialiste des écrits de Barère plus encore que de sa trajectoire politique, je ne peux que m'interroger sur le terreau toulousain des années 1780 qui marquèrent son entrée en écriture à l'ombre des célébrités locales, Loménie de Brienne figure majeure et Castlehill à partir du moment où évêque de Rodez, il préside l'Assemblée provinciale de Haute-Guyenne. C'est là que se développa un vocabulaire où le terme de « patrie » revient pour symboliser l'intérêt public. En revanche, ni ce terme ni les positions divergentes de ces grands prélats ne réapparaissent clairement en 1790 lors des débats sur la Constitution civile du clergé, et les observations de Barère dans son journal *Le Point du Jour* ne permet de déceler ce qui fit les positions divergentes de hauts personnage, tous administrateurs réformateurs, tous sensibles au malheur et conscient des abus dans l'Eglise de France autant que du problème social de la mendicité. Or, Barère, ordinairement « insinuant », dira-t-on plus tard, exprime les positions « préévolutionnaires » de chacun, toujours apte à s'en saisir, ce qui, après enquête s'avère avoir été une véritable stratégie bien plus articulée que ne le laissaient prévoir ces pièces de rhétorique assez convenue.

Seignelay Colbert de Castlehill, (1735 – 1811) vicaire général de Loménie de Brienne devenu évêque de Rodez en 1781, et de ce fait président de l'Assemblée provinciale de Haute-Guyenne (soit du Quercy et de Rouergue) l'autre, Loménie de Brienne (1727 - 1794) appelé à son destin politique de ministre principal en 1787 mais archevêque de Toulouse depuis 1763, aristocrate souvent président de commissions majeures des assemblées nationales du clergé et membre de l'Académie française depuis 1770 sont en réalité les adresses des éloges académiques, discours sous le masque et discours de civilité par le choix de personnages emblématiques auxquels on tresse des couronnes afin d'affirmer un présent de valeurs partagées qui sont des allégeance tant à l'endroit de Brienne personnage aussi puissant qu'éclairé qu'à Montauban, second lieu des pratiques philosophiques de Barère, ce qui est une façon d'approcher Castlehill selon des possibles pensés et pensables, institués ou en devenir.

La volonté d'apparaître dans le champ public sur des bases précises détermina des mots qui sont adressés dans un jeu de positionnements. L'encomiaste démasqué signe ses apparentements et le mode de production de ce talent mérite non moins d'attention que celle que développa Norbert Elias pour « le cas Mozart »¹. Le plafond de verre qui maintenait la basoche provinciale dans un rôle de Lumières subalternes invite à nous interroger sur le parcours de Barère en quête d'une position. Il trouva la voie qui lui permit de devenir une voix, celle du Comité de salut public. Sans tenir du génie, Barère se donna une formation propre à lui permettre de rester en Révolution avec une réelle capacité d'embrasser les situations dans les circonstances les plus difficiles.

Quand Barère monta à Paris en 1788, il s'en trouva directement adoubé dans les cercles orléanistes. Là est le noeud, le croisement de ce qui était un parcours encore assez obscur et de ce qui devint possibilités politiques. Madame de Genlis qui le recevait s'en défausse presque dans ses *Mémoires* lorsqu'elle signale que ce provincial eût pu paraître à la Cour, ce qui veut dire qu'il s'était approprié des codes sociaux non déterminés par les pratiques robines usuelles. Dès lors les indices présents dans les éloges académiques doivent servir à reconstituer des systèmes de relations choisies qui sont aussi un clientélisme au sein d'un

¹ Voir Norbert Elias, *Mozart, Sociologie d'un génie*, Seuil, 1991

champ des possibles. Les axes en sont pluriels selon les polarisations institutionnelles, elles-mêmes traversées de choix plus politiques qu'idéologiques portés par des personnalités et des positions géographiques, et Toulouse est aussi une capitale qui a aussi sa province.

Le genre rhétorique de l'éloge académique laisse une petite porte aux jeunes gens en mal de reconnaissance. Barère reste étranger aux jeux mondains de la versification. Il ne rêve pas d'odes anacréontiques ni de contes libertins, ce ne sont pas les Muses qui ont alimenté une plume aisée. Michel Taillefer a eu raison de me faire remarquer que Barère ne bénéficia pas d'une gloire précoce. En revanche, sa « volonté d'éloquence », le genre sérieux qui permet de développer sa pensée sur sujets imposés et en vogue développe concrètement le sens de la patrie, terme fort récurrent quant intervient l'utilité publique appropriée à un lieu, un territoire, une communauté, un devoir politique.

En cas de distinction, au double sens du terme, une récompense et un adoubement, l'homme de lettres impétrant peut entrer s'en prétendre philosophe au sens d'époque : l'homme dévoué au bien public. Ce fut le parcours obligé de la génération d'avocats de talent qui eurent leur heure de gloire du fait de la Révolution alors que c'est à peine si on ne les voyait dans les milieux académiques provinciaux. Dans le décomptage de Daniel Roche pour les années 1780, ces sociétés offrirent 618 prix pour une population sans doute pléthoriques de 6000 avocats (il n'en restait que 2000 à la fin de l'Empire), ce qui permet de saisir la réalité agonistique de l'ancien régime car ce n'étaient pas les avocats seuls qui brigaient ces honneurs². A Toulouse, la bazoche était forte de 250 têtes et Barère, confessa dans ses *Mémoires* et à plusieurs reprise dans ses papiers des archives départementales de Hautes-Pyrénées (désormais ADHP) : là était le seul moyen de sortir de l'obscurité pour qui, sans être de basse extraction n'était pas suffisamment bien né. Appartenir à une société, comme l'on disait, moins société de pensée du type de la maçonnerie, dont il ne fut jamais assidu, tout juste initié³, mais à un salon qui devient groupe de pression et se positionner dans un mode où la faveur décide des opportunités. Connaître les cabales discrètes qui conduisent ou prétendent conduire l'opinion publique sans être le simple fait des bureaux d'esprit stipendiés participe ainsi d'une citoyenneté de plein exercice, encore que le terme ne soit que rarement utilisé. .

Cet article entend aborder en une nouvelle, et bien sûr provisoire, synthèse les Lumières toulousaines de ces années 1780. Nous disposons des apports fondamentaux de Michel Taillefer, « La jeunesse toulousaine de Barère, 1772-1788 » et annexement d'un chapitre de Jean-Pierre Thomas, *Barère la voix de la Révolution* « Monsieur de Vieuzac sait son monde », où Toulouse ne paraît que peu⁴. Diverses enquêtes spécifiques me firent regarder outre ses mémoranda et plaidoiries, son équipée au parc de Betz, domaine de la princesse de

² cf Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province, Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Mouton, Paris-La Haye, 1978 et Lenard Berlanstein, *The Barristers of Toulouse in the 18th Century, 1740-1793*, Baltimore, 1975.

³ Michel Taillefer, *Etudes sur la sociabilité à Toulouse et dans le Midi toulousain DE L'Ancien régime à la Révolution*, « « La jeunesse toulousaine de Barère, 1772-1788 » Presses universitaires du Mirail, p.514-515

⁴ Michel Taillefer, ibid. in Maïté Bouyssy et alii, *Bertrand Barère (1755-1841)*, éd Guillaume Mauran, p. 23-34, 2012 et le chapitre de Jean-Pierre Thomas, *Barère la voix de la Révolution* (Desjonquères, 1989), « Monsieur de Vieuzac sait son monde », p. 27-41, où Toulouse n'apparaît que peu, moins encore chez le premier biographe de Barère, Robert Launay, *Bertrand Barère, L'Anacréon de la guillotine*, Paris, Taillandier, 1929, réed., 1989.

Monaco, le jour même où Loménie fut remercié en août 1788⁵. C'est alors que la question des dames et ce que j'ai baptisé le moment politique troubadour des élites aristocratique lui permirent de nouer des relations majeures pour la suite de son destin. Le double brouillon corrigé de ce qui aurait pu être l'éloge de ce parc anglais et de sa propriétaire montre le travail d'élaboration des textes de Barère, sa méthode encore besogneuse sur laquelle se surimposent les formules à effet.

Par ailleurs, autour de Loménie de Brienne et de son chapitre cathédral se croisèrent quelques figures avant qu'elles ne soient saisies par l'événement révolutionnaire. Elles divergèrent probablement moins sur des ruptures idéologiques même si on aime à les développer quand on pose la révolution comme un phénomène unique par sa problématique idéologique – ce qu'il reste – alors que ses acteurs l'ont vécue et se sont positionnés à l'intérieur d'un champ nourri de convictions similaires mais selon des positions et des postures contrastées. L'action qui rétrospectivement envahit la mémoire de Barère, la dramaturgie de l'instant suscite des antagonismes et relève de choix dirimants sur fond commun. Dans le cas de figures aristocratiques de prélats d'Ancien régime diversement au sommet du pouvoir et des honneurs comme parmi les talents ordinaires en gestation, simples utilités en réserve de charges mineures, on s'inquiétait d'abord des conflits à prétexte religieux, mais de façon non moins prégnante mais à plus bas bruit et de façon permanente de la mendicité et des pauvres dans les campagnes, parallèlement aux abus et à la fiscalité, vaste rubrique. En pays d'Etats ou en subdélégations, on s'essayait à la philanthropie et tous voulaient croire au bénéfice des routes et des canaux. L'utilité publique devint un besoin « patriotique » pressant, la religion étant préservée, sinon réservée. La question de la justice et des impositions plus justes articulaient ces domaines bien avant que la question de l'organisation de l'Eglise de France ne fasse éclater le socle commun dans la déclinaison du terme de Patrie.

La gloire des lettres et savoir son monde, un jeu d'indices

Les éloges académiques de Barère éCLAIRENT la résonance locale de thèmes nationaux et leurs enjeux particuliers. L'autonomie de l'appropriation par l'amplification, le fait même de l'auteur n'est pas sans signifier des chemins possibles de Toulouse à Paris en passant par Montauban et Bordeaux. Célébrer des personnages et les doter d'une geste doit se déchiffrer dans l'actualité ministérielle d'époque, encore que notre plaisir de lecture soit de constater à quel point Barère s'y trouve plagiaire par anticipation des lignes de force de ce qui sera sa carrière politique. Son trajet va en effet du rêve de doux pouvoir avec l'éloge de Louis XII et passe par le credo dans des lois générales qui rendraient transparents les abus pour en arriver au mot suprême de Patrie, le nom de code qu'il prit pour anonymiser ses éloges de Montesquieu auprès de l'Académie de Bordeaux. D'évidence première, Barère a médité la décennie entière les faits et débats non résolus dont sortit la Révolution.

Michel Taillefer, (art. cit.) a identifié les appartenances de Barère, fruit de ses écrits et démarches, le Musée de Toulouse dès 1784, l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse en 1787 et enfin l'Académie des Jeux Floraux en 1788 laquelle oublia bien de l'inviter lorsqu'elle reprit ses travaux sous l'Empire, en 1806 où, par discret

⁵ Maïté Bouyssy, « Publication d'un texte inédit de Bertrand Barère, *Promenades pittoresques dans le parc et jardin de Betz*, rédigées en forme de lettres par Bertrand Barère », *Polia, Revue de l'art des Jardins*, n°6, 2007, p. 101-139, avec une présentation critique : « Un philosophe moral dans le parc de Betz : la promenade de Bertrand Barère en 1788 », p. 89-99.

appel, il republie ses éloges. Il fut également membre correspondant de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban en 1787. Somme toute, c'est peu mais honorable. En revanche la singularité de ses interventions se lit non pas entre les lignes, mais par la succession voire la continuité des indices qu'il donne de ce qui est sa recherche d'un positionnement dans des jeux d'adouchements possibles. Il faut donc adjoindre le contexte national dirimant, l'écho, le sens possible de ces interventions, telle la fuite dans l'encre de qui ne peut prendre part à la parole officielle par manque de légitimité sociale. Cette aptitude à dire malgré tout constituera par la suite le meilleur soutien du Barère exclu du champ public ; elle lui offrira la possibilité de continuer de penser et d'affirmer des positions, de brosser des analyses quand il sera exclu de toute action politique⁶. Avant toute reconnaissance majeure, il a appris à dire et il crut à l'intervention, au débat d'idée dirait-on, quand il dit « autant les siècles philosophiques nuisent à la poésie, autant sont-ils favorables à l'éloquence » et rétrospectivement, il mentionne l'*Essai sur les réformes à faire dans notre législation criminelle par M. Vermeil avocat au Parlement de Paris* qui, en 1781, voulait « que tout citoyen qui a des vues utiles monte à la tribune et vienne parler au Peuple » (ADHP, F 108). Il garde en mémoire la productivité d'une parole non autorisée mais qui s'autorise de son sujet.

Si on articule cette chronologie à l'actualité nationale, on peut voir que les premiers écrits de Barère sont concomitants des Assemblées provinciales mises en place par Necker qui vient d'être renvoyé. Il en exulta une pour la Haute-Guienne qui réunissait le Rouergue et le Quercy comme préalablement la généralité de Montauban. Désormais le retour aux fondamentaux de la paix civile que Rousseau redéfinit en terme de contrat social domine les sciences camérales, et le succès de Montesquieu s'impose à l'heure où Calonne puis Brienne ne résolvent en rien la crise financière, pas plus que la crise des Parlements auxquels les Cours de justice de Lamoignon devaient se substituer. L'analyse interne des discours révèle les alliances escomptées ou préalables qui ne sont parfois que des silences entendus en un temps adepte des lectures cryptées et Barère attribuait au « blanc du texte » de montesquien les deux tiers de ses audaces.

« M. de Vieuzac sait son monde », écrit Jean-Pierre Thomas pour qualifier les années toulousaines de Barère. Avec l'éloge de Louis XII (1462-1515), Barère est en quête du bon prince, un souverain faible, un vrai *loser*, néanmoins le parangon de tout ce que voudrait un despotisme plus aimable qu'éclairé⁷. Ce singulier monarque ne connaît que des déboires personnels et des échecs militaires, mais son titre de gloire était autre : il était sensible, il pleurait aux malheurs de son peuple et l'on sait que le don des larmes est une vertu royale, en sus, il convoqua les Etats généraux de Blois en 1506, et il fut qualifié de Père du peuple. On est en 1781-1782, Necker est renvoyé et le plaidoyer est vif pour le souverain, Louis XVI sans doute. La question du trésor et des économies revient sans cesse et ce Louis XII passa pour pingre, enfin, s'il fut entraîné à des guerres onéreuses ce fut malgré lui – et Turgot refusa d'engager le trésor français dans le soutien aux Américains.

Ne parlons pas des déboires sentimentaux de Louis XII, marié 22 ans à une Claude de France stérile ; il la respecta et ne divorça que par raison d'Etat et épouser Anne de Bretagne, dont il admit tout autant l'autonomie. Si indulgence il y a pour ces dames, elle est bien dans la manière du « parti de la Reine » ausuel on rattache Loménie de Brienne, et sans aucun doute,

⁶ Voir Maïté Bouyssy, « L'éloquence ou l'impossible fuite dans l'encre », sous la direction de Jean-Paul Sermain, *Studies on Voltaire*, SVEC, 2002, 02, Voltaire Foundation, University of Oxford, *Une expérience rhétorique, l'éloquence de la Révolution*, p. 277-296.

⁷ In *Gaston de Foix, 1512 -2012*, dir. J. Barreto, C. Nativel, G. Quaranta, Publications de la Sorbonne, 2015, Maïté Bouyssy, « Gaston de Foix ou le couronnement du roi loser », p. 97-114.

l'éloge peut convenir au prélat de Toulouse. Enfin, ce premier souverain de la Renaissance s'inscrit dans l'aurore nouvelle ce « point du jour » dont Barère fit son titre éditorial en 1789. L'Académie française sollicita ensuite des éloges du même monarque mais en situation prérévolutionnaire, terme inapproprié pour l'historien, mais Louis XII resurgit nationalement dans le désarroi que susciterent les libelles qui accompagnèrent les renvois successifs des ministres Vergennes, Calonne et Brienne.

Les vieilles institutions de Toulouse, le Parlement et le Capitoulat qui vivent en grande complicité, préservent le localisme de la ville. Aussi, quand Barère honore un grand juriste d'envergure nationale, Furgole (1690-1761), qui fut Capitoul, il prononce son éloge d'un point autonome, avec la séance de clôture de la Conférence de Charité du 6 septembre 1783, une œuvre qu'il avait fortement aidé à créer. A l'ouverture le 9 mars, M. Gez (1700-1792) définissait ainsi sa raison:

« un établissement de bienfaisance formé au Parlement de Toulouse »... « composé de seize anciens avocats, consultants, les plus célèbres consultants, écrivains ou plaidants et de seize jeunes avocats chargé de faire les rapports, les consultations et la défense publique des plaideurs indigens ou malheureux, soit au civil, soit au criminel ».

La basoche pouvait s'y illustrer sous la complicité éclairée du Parlement mais, en note finale, un trait presque escamoté autour du *Conciliateur* texte peu ou prou dit de Turgot, mais on y reviendra, en réalité de Loménie, il fait signe encore une fois allusion au respect des convictions religieuses, gage de paix civile, une certitude qui mena à donner l'état-civil aux protestants dès 1787 mais clivait les discussions bien antérieurement.

Si l'éloge du cardinal Georges d'Amboise (1460-1510), ami fidèle de son roi peut aussi être une sorte de confirmation des attitudes d'un Louis XII qui subit avec mansuétude le déferlement pamphlétaire de son temps, cela porte aussi à dire que le véritable ami du prince, un cardinal, serait quelque Loménie, pas encore cardinal, mais soucieux avant tout d'apaiser la société. La logique en est possible et même probable tandis que louer le Chancelier Séguier, autre serviteur fidèle et énergique dans les circonstances de la Fronde, l'année précédente, sous Vergennes. Face aux « forcenés » du Parlement, une fois encore est alléguée une liaison de Michel de l'Hôpital à d'Aguesseau afin de réparer ce que fit un étranger, Mazarin – ou Necker ? -, dont l'administration « ténébreuse » avait été ravageuse. De plus le Chancelier marque l'écart avec l'avocat général du même nom qui à l'Académie française, représentait le Parlement hostile aux Lumières, en se montrant fort mécontent d'un éloge de Marc-Aurèle plein d'allusions prononcé par Thomas, qui est aussi celle de la réception de Loménie à l'Académie française, élu avec l'aide des Philosophes, un été chaud présent dans toutes les mémoires, tant à Toulouse pour l'affaire Sirven, la même année, qu'à Paris où Maupeou, Turgot et Terray tentent une modernisation de la monarchie..

Après les temps de recherche de tolérance d'hymnes aux médiateurs, selon une formule que Leo Gershoy, le premier universitaire à avoir travaillé sur Barère, lui accordera, vint le temps de réfléchir en philosophe, et donc de repartir de Rousseau et de Montesquieu, la sensibilité et les sciences camérales devenant la préoccupation de tous. Ces éloges se sont succédés, et les récompenses, sans être majeures, attachèrent Barère à ce genre de reconnaissance.

Ce trajet parti de l'apologie du prince, Père de son peuple qui convoque des Etats généraux, et peut pleurer devant les malheurs du peuple, en tous points conforme à ce que l'on espère d'un Louis XVI remodelé par la sensibilité préromantique, passe du souci des administrateurs et politiques pour le bien commun à l'affirmation d'une communauté qui questionne l'intérêt public. Dans ce cadre, l'ombre de Brienne existe bien en terme de pôle politique en opposition

au monde parlementaire toulousain, puis celle de Castlehill moins détectable fonctionne tout aussi nettement avant de disparaître, tous deux, de l'horizon de Barère, car les positions se creusent, quand les impétrants ont leur propre place. Les campagnes d'opinion à fleuret moucheté deviennent l'expérimentation d'un champ d'exercice du pouvoir déterminé par l'ordonnance de convocation des Etas-Généraux. Les convictions opèrent désormais selon des protocoles juridiques précis, et la chance de Barère fut de bénéficier d'un *happy end* qui tint aux dames et aux Orléans, le milieu qu'il découvrit et où il s'initia en partant pour Betz le jour même de la chute de Brienne le 25 août 1788. Dès lors le rousseauisme, la liberté et le rejet des souvenirs féodaux donnent un style troubadour, un tantinet toulousain, à ce dernier moment politique, celui des *Promenades au parc de Betz*⁸.

Par delà Toulouse, un bigourdan en quête de position

C'est la pensée de la loi, mais en monarchie catholique, et dans la volonté de préserver la paix civile qui devient l'axe des apparitions d'un homme venu de son (comté de) Bigorre sans inscription préalable ni relations déterminantes dans le milieu toulousain. Tout comme Loménie de Brienne qui est en surplomb de ses apprentissage, Barère salue toujours les recompositions juridiques nécessaires à la modernisation de l'appareil d'Etat et c'est ainsi qu'à trois reprise il évoqué l'ordonnance générale de 1498, premier modèle de simplification de la jurisprudence afin de gagner en transparence, de lutter contre les abus et d'unifier le droit. Rendre la justice accessible à tous est en revanche une affaire de longue haleine et y travailler est méritoire qui ne va pas sans une seconde affaire fort sensible, celle de l'abolition de la vénalité des charges.

Choisir Furgole (1690-1761) pour rappeler aux Capitouls la cherté de la justice puisque la Conférence de charité visait à aider les causes justes qui ne peuvent se faire entendre faute de moyens financiers, c'est aussi donner pour modèle un homme modeste et compétent fort de son indifférence aux « richesses corruptrices ». Barère attaqua fort :

« Le mérite n'a pas besoin d'ancêtres [...] que sont ces vaines distinctions d'homme à homme quand il s'agit de savoir et de vertu ; Je laisse à ces esclaves de la vanité, tout occupés de généalogie, le soin de vous parler des origines de Furgole ».

Ce jurisconsulte qui rédigea des compléments et réponses autorisées à d'Aguesseau était pauvre, il resta pauvre et s'il fut Capitoul, ce fut sur suggestion nationale. Barère mentionne en note finale, *in cauda venenum* qu'il n'est pas né sur place, mais en Armagnac, à Castelferrus, et que bien d'autres gloires toulousaines ne naquirent pas davantage *intra muros*. Le citoyen est celui qui vit et apporte ses talents à la cité, la patrie est ainsi en filigrane et la revendication, *moderato cantabile* !

Furgole donna un *Traité des testaments et donations* (1745-1748) imprimé 3 fois, puis il travailla sur ce que l'on dénommait les Curés primitifs :

« il veut percer l'origine odieuse et singulière de cette espèce de ministres réguliers du 8^e siècle, qui abandonnèrent leur monastère pour prendre les fonctions pastorales, qui, depuis, replacés sous la règle, donnèrent à l'église l'exemple dangereux des richesses

⁸ Maïté Bouyssy, « Publication ... op. cit. 89-99. Ces lettres, minute et forme aboutie constituent une liasse de 50 feuillets ADHP, F 116 (210 x 170). La mise en forme stylistique intervient par ajout de formules à effet. Elles permettent d'observer les modalités de travail et le travail de l'écriture chez Barère avant 1789, cf in *Annales du Midi*, avril 1993, t. 105, n°202, Maïté Bouyssy, « Stratégie d'écriture et préromantisme, Bertrand Barère en 1788 », p. 247-261.

sans travail, des curés sans fonctions, et des vicaires perpétuels plus nécessaires et moins fortunés »... « altérant la juridiction curiale et épiscopale ».

Ce réquisitoire engendra aussi l'exploration de ce qui restait hors d'atteinte des pratiques féodales indues par son *Traité des francs alleus naturels* en 1767. On ne note pas la moindre inquiétude de la part de Barère devant la recomposition des faits qui procèdent de logiques discursives et c'est en note seulement qu'il se risque à signaler qu'Helvétius s'interrogeait sur le bienfait des testaments. Fort respecté, Furgole devint Capitoul mais tel Charles Dumoulin (1500-1566), il fut plus célèbre après sa mort que de son vivant, sans doute pour sa modestie. Or, Dumoulin théorisa le gallicanisme et finit en se déclarant luthérien, étrange parrainage.

On ne saura que peu de choses sur l'œuvre de Furgole, savant profond, « esprit juste et étendu » qui a été « en quelque sorte séduit par le droit romain » (sic) après avoir appris le droit français chez Duval. De faible constitution, l'avocat abandonna la plaidoirie tels « Target, Elie de Beaumont, Jamme, Gari » une allusion que chacun entendait car ils venaient de concourir au succès de Damade, le bourgeois de Castillon (devenu Castillon-la-Bataille, près de Libourne), molesté et provoqué dans la rue par d'anciens officiers et un capitaine d'infanterie au régiment de Marmande. Plaidée à Bordeaux et à Toulouse cette affaire d'injure connut un énorme retentissement car le négociant fut dédommagé à hauteur de 80 000 £ et que la partie adverse, aussi noble que querelleuse, fut en sus condamnée aux dépens.

Ce portrait du jurisconsulte dresse un panthéon du barreau et de la magistrature qui laisse dans l'ombre les gloires toulousaines car ce qu'il faut noter, c'est le positionnement explicite que représentent les choix de Barère. Aucun prétexte ne lui fait citer le panthéon local des juristes habituellement célébrés, pour le premier XVII^e siècle de Lestang (1612), La Roche-Flavin ou les arrestologues tels que Géraud de Maynard, auteur de *Notables et singulières questions du droit écrit* (1603-1606) qui laissa en 800 chapitres tout ce qui s'impose sur les testaments, les successions, les substitutions, les dots, la puissance paternelle, l'exécution des contrats, des ventes et des criées, avec un bilan des réformations de 1560, 1566 et 1579. Or son succès fut évident, on lui connaît 6 rééditions jusqu'en 1751 et une traduction en latin à Francfort, 1611. Point d'allusion non plus à Simon d'Olive, ni aux *Décisions notables* de Cambolas (1659), pas plus qu'à Jean de Castellan qui oeuvra à des *Arrests rematquables*, en faveur « d'un droit commun français universellement observé ». Pas davantage de trace des derniers compilateurs du XVIII^e siècle, Vedel, Aguier, ou de Soulages qui en 1784, réédite les *Questions notables* d'Olive avec de simples mises à jour des grandes ordonnances de Colbert et d'Aguesseau. La jurisprudence toulousaine est certes, conformiste, mais parmi ses praticiens, Jean de Lapomarède de Laviguerie (1737-1829), appelé en 1774 au Parlement Maupeou aurait pu figurer. Cette magistrature est sans doute routinière et sa faculté de droit en décrépitude selon Michel Taillefer qui y voit la concurrence de la librairie parisienne et de ses dictionnaires de droit (Brillon, Denisart, Guyot), des entreprises sans équivalent à Toulouse, mais surtout le choix de Barère est délibéré, national et politique⁹.

En revanche, on voit apparaître Pothier ou Jean-Baptiste-Jacques Elie de Beaumont (1732, Carentan - 1786, mort à Paris), déjà mentionné, un avocat de famille normande protestante auteur d'un *Mémoire pour les enfants de Calas*, membre correspondant de l'Académie de Bordeaux et trésorier du comte d'Artois. Gerbier du barreau de Paris (1725 - 1788) apparaît aussi ; il se rallia au parlement de Maupeou, une donnée dont le sens s'estompe et devient

⁹ Voir le cadre général dans le DEA, Th. Gourvat, *Les mémoires judiciaires des avocats au Parlement de Toulouse, (1770-1790)*, Toulouse Le Mirail, 1999 en sus de Michel Taillefer « Les avocats dans les sociétés savantes et les loges de l'époque des Lumières », p. 181-196, in *L'histoire des avocats et du barreau de Toulouse*, éd. J.-L. Gazzaniga, Toulouse, 1992.

moins clivant, mais surtout, il fut poursuivi par Linguet, sans s'honorer de la même fermeté que Target, également cité, qui en écopa de la part de Beaumarchais d'une qualification de « la Vierge du palais »¹⁰. Apparaît aussi Armand Gaston Camus (1740-1804) dont les *Lettres sur la profession d'avocat*, enrichies des « livres utiles à un avocat », en 1772 et 1774, à Paris, chez Méquignon, furent très utilisées, un vrai succès ; il écrivit aussi sur le code matrimonial, sur les portions congrues, sur les vicaires et leurs droits (Desaint, 1776) et il travaillait aussi pour le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur comme également Alexandre Auguste Jamme/s (1736-1818), qui fit ses études au collège de l'Esquille chez les Doctrinaires, lesquels exerçaient également à Tarbes. Il brilla par de très précoces succès dans l'éloge de ses professeurs, en latin et en français. Mainteneur des Jeux floraux, bâtonnier, littérateur, juriste, avocat de Monsieur, et quand il défendit plus tard la ville de Toulouse et son Parlement contre Lamoignon, il fut proclamé « chevalier ès lois » avec Gary, pour leur *Lettre des avocats du Parlement de Toulouse à monsieur le garde des sceaux pour le maintien des droits et priviléges de la ville et de la province*. Ils revinrent triomphants d'une délégation envoyée à Paris et conduite par Du Bourg. Ils en furent honorés d'une médaille portant l'inscription « orator patriae ». Ce Pierre Alexandre Gary (1736-1819), mentionné par Barère, venait de Cahors où son père siégeait au présidial du Haut-Quercy, il fut Capitoul puis en 1771, chef du consistoire (l'administration municipale de Toulouse). Bon orateur, intègre, habile jurisconsulte, il est rentré en 1789 dans la vie privée. Ces profils de moyenne bourgeoisie, dont le patrimoine moyen était de 20000 £ dit Berlanstein, creusaient la jurisprudence et Barère s'en adoube. A son habitude, et telle que la suite le montrera, il perçoit les dynamiques en cours, et il sait se situer parmi ses comparses qui viennent de la province de la province, des périphéries du Languedoc et de grade mineurs du monde du droit, mais se trouveront *oratores patriae* à leur heure de gloire.

La justice, mais sans la vénalité des charges

Les seules revendications audacieuses de ce premier Barère portent sur la vénalité des charges et si le trait est fort, saillant dans chacun de ses éloges, il va jusqu'à y associer avec quelque artifice, en note infra-paginale il est vrai, le ralliement de Montesquieu à sa position¹¹. Cela est faux, mais en 1788, il devait en être ainsi dans des polémiques anti-parlementaires. William Doyle s'interrogeait sur la réalité de ces propositions et à l'époque je n'ai pas insisté sur le récurrence des déclarations et insinuations de Barère. Or, dans chacun de ses discours, le trait revient, sans barguigner, de l'*Eloge de Louis XII* à celui d'Amboise en passant par ceux de Furgole et de Séguier. Pour le début du règne de Louis XII, il constate : « Les tribunaux étaient peu nombreux ou fermés une partie de l'année. Enfin, la justice avait dans son sein une foule d'abus et de dangers mais la vénalité des charges n'y avait pas encore ajouté les siens ». (p. 15), bien qu'il doive concéder qu'il a accepté : « une innovation funeste à la justice et à la postérité. La même année qui offrit le spectacle si rare d'une déclaration de guerre et d'une diminution d'impôt offrit aussi l'exemple de la vénalité des charges » (p. 30) et la note précise :

¹⁰ L'ambassadeur à Londres attaqua Gerbier pour des affaires montées par l'irascible Linguet, au point qu'il en quitta le palais en 1775 et il prit une charge d'Intendant des finances de Monsieur. Voltaire vit dans ses *Mémoires* alors publiés un homme qui « ne court qu'après la vérité ». Il devint bâtonnier en 1787 mais l'Académie française n'admit d'autre avocat que Target (et plus tard sur le même fauteuil le cardinal Maury).

¹¹ En note, Loiseau, *Traité des offices*, « c'est d'ailleurs Montesquieu qui a dit que la magistrature doit être perpétuelle, et non le magistrat. Il a ainsi réfuté ce qu'il avait avancé d'après Loiseau en faveur de la vénalité.

« Il vendit les offices royaux. Après lui, François 1^{er} vendit vingt charges de conseiller au parlement de Paris; l'année suivante, il en vendit trente dans les Parlements des provinces et bientôt, elles furent toutes mises en finances. »

Deux ans plus tard, l'*Eloge d'Amboise*, reprend :

« Tu voulus effacer toi-même les traces de cette odieuse vénalité. Un prompt remboursement détruisit sans doute cette opération funeste ; mais la contagion de l'exemple devait produire les plus grands maux sous un chancelier pervers et sous un prince prodigue. On dirait qu'Amboise a pressenti les terribles résultats de cette vénalité : il s'occupe de réformer aussitôt les abus effrayants que présentait l'administration de la justice. Il ne serait point homme d'Etat celui qui négligerait cette partie essentielle du gouvernement, cette base de la paix intérieure des empires, ce besoin de tous les instants, ce premier devoir et la dette sacrée des souverains envers les peuples ».

Et note 12, le lieu dévolu à la radicalité Barère argue que « le grand L'Hôpital » était « bien éloigné de croire que cette vénalité fût avantageuse ou indifférente ; il la regarda comme une période d'opprobre ou de renversement » et lui fait dire clairement que la magistrature de son époque se vivait comme flétrice de la vénalité avant de préciser dans l'*Esprit des lois*, ce sur quoi louvoiera l'*Eloge de Montesquieu* :

« Depuis, Montesquieu a écrit dans son immortel *Esprit des lois*, que la vénalité des charges était bonne pour les monarchies parce qu'elle fait faire comme un métier de famille ce qu'on ne voudrait pas entreprendre pour la vertu. Il faut voir ce que Voltaire, t. 8 des *Quest. sur l'Encyclopédie*, la réfutation de ce paradoxe de Montesquieu ».

Quant à Séguier, il en est disculpé car il cédait à la volonté royale, est-il dit, et la fidélité incombe au bon serviteur, même si la formule subsiste qu'une « des plaies de la patrie, la vénalité des charges » etc...

La répétition de l'hommage à l'ordonnance générale de Blois de mars 1498 « qui seule [à elle seule] peut immortaliser un règne et un ministère » reste l'acte initial de Louis XII posé comme opposable à un bilan fâcheux qui s'enorgueillit en sus la création d'une chaire de droit national et des Cours de Provence et de Normandie où des jurisconsultes éclairés remplacèrent les « nobles ignorants » et « les militaires qui se glorifiaient de ne pas connaître les lois » (p. 201). On conçoit que cela maintienne une distance entre les Parlementaires et l'orateur, de là la formule que l'on attribue à Cambon qui aurait pu être prononcée dès l'Eloge de Furgole : « ce jeune homme ira loin, quel dommage qu'il ait sucé le lait impur de la philosophie moderne. Croyez-le bien, cet avocat est dangereux ! » Le mot circula, peu importent les circonstances de cette réflexion, que l'historien d'Aldéguier dit faire suite au discours d'admission de Barère à l'Académie des Jeux floraux en mars 1788¹².

Le bien public de Séguier à Castlehill via l'Assemblée provinciale

Quand Barère pense à un administrateur responsable, il invoque Séguier. Pacificateur énergique même devant les plus fanatiques Frondeurs :

¹² Voir l'*Histoire de la ville de Toulouse* de J.-B.-A. Aldéguier (Toulouse, Paya, 1835). La tradition locale a sa valeur, mais en même temps Barère fut proche de Cambon fils, bien avant le Comité de salut public, puisqu'il était reçu par Madame Cambon.

« quelle fonction plus importante que celle de faire des lois ! un héros dévastateur, un politique turbulent ne sont que des fléaux passagers. Le législateur d'une grande nation fait les biens et les maux constants d'un empire. Le héros détruit ; le malheur, qui nécessairement suit ses exploits, finit avec lui et s'oublie, on ne se souvient que de ses triomphes. Un mauvais législateur perpétue le malheur de la postérité même la plus reculée... Le législateur au contraire embrasse la suite des temps ; il porte ses vues sur l'avenir ; il répand sur son siècle des bienfaits, peut-être alors méconnus ou calomniés, mais qui feront la prospérité et la gloire d'un autre âge. O l'Hôpital, ô d'Aguesseau ! législateurs immortels ! »

Le défenseur de la monarchie est devenu l'alternative politique au héros, la figure qui s'effondre selon la formule d'époque venue de Jean-Baptiste Rousseau : « Le masque tombe, l'homme reste / Et le héros s'évanouit... », ce que Barère reprit jusque dans son *Salon imaginaire ou le 20^e siècle de M. Barère de Vieuzac*, son testament politique en forme de drames tels que les Salons de peinture en proposaient¹³. Entre L'Hôpital et d'Aguesseau, Séguier incarne une la monarchie qui n'est pas encore autoritaire, il est un anti-Richelieu qui soutient la gloire du trône et veut faire le bonheur de la patrie selon le terme omniprésent qui est posé en tant que réalité géographique et humaine. Séguier ne tyrannise pas, il n'abaisse pas son souverain et bien qu'il crée de nouvelles charges de justice, il n'en poursuit pas moins nombre d'abus de la jurisprudence ecclésiastique entachée de fraude et de népotisme. En finir avec la transmission héréditaire de bénéfices dans certaines familles est une revendication et on en attribue les derniers ressorts à une « funeste et ténébreuse administration » qui, sous la régence et un roi enfant, ne fut qu'un triste épisode où sévit « un ministre étranger », Mazarin. La nation chercha alors à se venger d'un étranger qui la gouvernait (mais qui ne penserait également à Necker). Donc Séguier accourut au Louvre pour tenir tête au Parlement et aux force-nés de la Fronde et son éloquence, son énergie lui permit de sauver le monarque d'un peuple ordinairement doux qui a fait « une vertu nationale de l'idolâtrie de ses rois ».

Non seulement le nom de Séguier reléguait l'avocat général Séguier son contemporain à ses humeurs, mais concourir à Montauban c'est se rapprocher d'un nouveau lieu de pouvoir car l'Assemblée provinciale de Haute-Guérone fut une réalité après et malgré le premier le renvoi de Necker. Elle se tint à Villefranche-de-Rouergue, sous l'autorité de Colbert de Castlehill et elle publia le procès-verbal de tous ses rapports. Le souci de tous et la matrice des réflexions utilitaires de Barère sur le bon gouvernement proviennent évidemment de là plus que des écrits théoriques de Colbert, qui pourtant dans son *Projet de paix générale et perpétuelle* livre 5, chapitres 7 et 8 de envisage les « Causes de la dissolution d'une société politique » et le « patriotisme »¹⁴ mais Barère se flattait de rester à distance des arguties de la métaphysique¹⁵. C'est le grand administrateur qui a permis de soulever les problèmes concrets concernant du trajet des routes et des adjudications qui doivent être établis et contrôlés localement, l'autre préoccupation économique majeure étant la création des canaux et la navigabilité des rivières des sujets traités juste après la mendicité dans les campagnes.

¹³ Voir Maïté Bouyssy, *Une histoire culturelle de la Révolution*, « Le Salon imaginaire ou le XX^e siècle de Bertrand Barère », Publications de la Sorbonne, 2016, voir la notice 103 de Barère, p.112,

¹⁴ *Projet de paix générale et perpétuelle* livre 5, chapitres 7 et 8, nb sur la question de l'attribution des offices et charges des juges et des administrations, p. 208.

¹⁵ En agnostique bougon, s'en est ouvert dès le début de ses *Senilia*, ses pensées de vieillesse écrites au jour le jour sur des carnets : « Quand on veut se perdre dans les ténébreuses profondeurs de la métaphysique, il faut se condamner à lire Aristote, Mallebranche, Leibnitz, Barclay, Priestley et autres auteurs de ce genre si peu satisfaisant pour la raison et stériles pour la société » (F 34.1, 1817)

Pour la mendicité le Rapport du bureau « du bien public » [sic] le 5 décembre affirmait : « la mendicité est un des plus regrettables fléaux qui afflagent le royaume ; elle est le principe destructeur de l'espèce humaine, elle avilit l'âme et affaiblit le courage ; enfin c'est un gouffre où viennent s'engloutir les vertus, la population et toutes les espérances d'un Etat » (p. 104).

Sont alors mentionnées les mesures prises par l'administration supérieure, des ateliers de charité pour les « pauvres valides » (p. 104) car il faut distinguer le « vrai pauvre » du mendiant, bref, les pauvres honteux, qui n'ont rien à voir avec les vagabonds :

« rien n'est plus affligeant pour les bons citoyens que le spectacle habituel de cette multitude immense de pauvres et de mendians qui infectent les villes, courent les campagnes, importunent les habitants, assiègent les portes de leurs maisons et sont à la fois les objets, ou du plus juste mépris ou de la commisération la plus méritée » (p. 220)... il faut donc « venir au secours de l'indigence et proscrire la mendicité » (p. 221) « venir au secours poursuivre la mendicité jusque dans le fond de ses sombres asyles » (p. 226), extirper la mendicité et soulager l'indigence (p. 228),

On parle donc d'établir des bureaux de charité dans les villes et les bourgs, ensuite dans les communautés ou les paroisses de la campagne¹⁶. On sait la suite politique que Barère donna à ce qui n'est encore que la fonction fatique d'un pouvoir politique autonome mais ce fut sa porte d'entrée dans une des commissions majeures de la Constituante.

L'assemblée passe ensuite aux lois qui ménagent l'avenir : les trop forts déboisements font la cherté future du bois et les inondations ainsi que des ravines. Quant à l'impôt, trop lourd, il doit être révisé dans son assiette, sinon, faute de pouvoir le payer, les gens fuient leurs villages et le pays se couvre de maisons abandonnées et en ruine, on assiste à la désertification des campagnes. Or, la question fiscale considérée comme arbitraire est explicitement attribuée à la hâte avec laquelle en 1666, après les insurrections l'assiette en a été très rapidement posée par les services de l'Intendant Basville. Repenser toute l'imposition est donc à l'ordre du jour.

Les publications nourrissaient la discussion politique générale. Les cabales accaparaient les publicistes fauteurs de libelles stipendiés ou pas tandis que les encomiastes s'en tiennent à la réserve académique. Après son premier succès auprès de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban pour son chancelier Séguier, Barère lui envoya son Georges d'Amboise l'année suivante, soit parce que sans perspectives toulousaines, soit parce que l'actualité s'est déplacée à Villefranche-de-Rouergue, puis il s'y manifesta à nouveau en lui adressant l'éloge du Montalbanais Lefranc de Pompignan en 1787. Ce grand seigneur, Président de la cour des Aides incarne les Lumières catholiques qui permettent une parole au carrefour des différentes tendances qui alimentent les débats de l'heure.

L'ombre de Brienne: ne jamais persuader par la force

Dans le monde entrevu, la religion est toujours préservée, et si la justice est le premier besoin des hommes, elle ne l'est que référence faite à la religion (in *Louis XII*, p.30) ; pour autant cette religion doit préserver les consciences, protestants, Albigeois ou Vaudois, présentés comme leurs descendants. Jusqu'au bout la très politique religion de Barère est liée à la paix

¹⁶ Voir et pour la mendicité *Procès-Verbal des séances de l'Assemblée provinciale tenue à Villefranche-de-Rouergue en 1786*, Paris, Chapart, place Saint-Michel, 1787, in Adher, *Recueil de documents sur l'assistance publique, les moyens de remédier à la mendicité dans la ville et le diocèse de Toulouse ainsi que dans la commission créée par Turgot en 1775*

civile, et donc aux efforts de conciliation qui menèrent Brienne à donner l'Etat-civil aux protestants¹⁷. Barère puise chez ce prélat la matrice intellectuelle qui fit aussi les évêques libéraux des Etats-Généraux, avec en surplomb le Tiers partis de tous les temps qui traverse tous ses éloges : Louis XII, d'Amboise, Séguier et de façon furtive, Furgole. Montauban a sans doute aidé confirmer ce libéralisme encore inégalement rallié à l'idée de la réintroduction des protestants comme citoyens de plein droit.

Furgole soutenait la liberté de l'église contre l'usurpation féodale de droits en matière religieuse ce qui est le fait d'un magistrat, mais à la marge une audace théologique qui n'est pas de mise intervient : on le taxe d'avoir trempé dans un texte, le *Conciliateur*, un ouvrage sur la grâce « qu'il fit sans doute composer et que l'on trouva dans ses papiers commencé en 1741 continué en 1759 », seules les dates le dédouanent mais l'indice est fort. Le titre est celui de l'ouvrage de 1754 tactiquement anonyme mais attribué à Turgot soit en liaison avec Loménie de Brienne, soit à Loménie de Brienne seul¹⁸. Ce fut au moins le fruit de leurs réflexions communes selon l'abbé Morellet qui les connut du temps de leur jeunesse de jeunes ecclésiastiques promis au meilleur avenir. Ce texte de 1754 défend le respect de la religion et la position des évêques au spirituel, ce qui veut dire dans l'administration des sacrements alors que l'on était en pleine crise parlementaire, les magistrats voulant leur imposer l'obligation de donner la communion et une sépulture aux jansénistes. On put même penser qu'en échange le roi reprendrait la lutte contre les protestants dont les persécutions avaient déjà repris en Languedoc. Or, l'exergue de *M. de Fénelon, archevêque de Cambrai* proclamait :

« Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes, elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de la religion, au lieu de la protéger, ils le mettent en servitude Accordez donc à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tachant de ramener les hommes par une douce persuasion. »

La difficulté pour le souverain, comme l'expliquait la *Lettre*, est de satisfaire à la fois, les Protestants, les Jansénistes, les Parlements et les évêques. Aussi « la justice doit seule décider ». Agir à la faveur renforcerait les plaintes, chacun arguant de n'avoir pas assez obtenu. Seule l'équité des solutions permet de détacher le civil du religieux. Une seconde lettre plus théologique reprend Tertulien et Athanase, mais aussi Hilaire et Augustin pour préconiser le respect des dissidents religieux. Une très longue note finale développe la question des sépultures, à inscrire dans le droit civil. Le thème fut cher à Barère jusque dans son *Salon imaginaire* où il y revient quand il mentionne l'impressionnant tableau du Musée d'Angoulême du peu connu peintre Vaflard. Un personnage monumental, le célèbre poète Young hagard, porte nuitamment sa (belle-)fille Narcissa vers une sépulture. Cette noire déréliction lui valut de figurer en vedette lors de l'exposition : « Visages de l'effroi, Violence

¹⁷ Voir Maïté Bouyssy, « La très politique religion de Bertrand Barère », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. 101, 2015, n°246, p. 67-93.

¹⁸ In 12, *Le Conciliateur, Lettre d'un ecclésiastique à un magistrat*, 1754, in 12, 96 p., réed. (Naigeon) 1788, 51 p. sl. sn. En 1754 une note manuscrite porte sur la page de titre « par M. Turgot, maître des requêtes » ; la 2e édition a lieu alors que Brienne vient de donner l'état-civil aux protestants et on dit le texte de « feu M. Turgot »; la 3^e (8°, 56 p.) est de Dupont de Nemours en 1791, en plein débat sur la Constitution civile du clergé. Selon Barbier, Turgot et Loménie de Brienne ont composé l'ouvrage, Loménie seul, pour des raisons stylistiques argue G. Schelle dans son édition des *Oeuvres de Turgot*, 1913, t.1, p. 391, et depuis les travaux de Léon Dutil, « Philosophie ou religion, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse », *Annales du Midi*, (1948, t. 61, 1-2, p. 33-70) nul n'en doute plus.

et fantastique de David à Delacroix »¹⁹. Ce tableau avait été présenté au Salon de 1804, l'année où Barère, publia en édition bilingue *Les Beautés poétiques d'Edward Young*, son poète préféré. Il ne put qu'admirer cette œuvre en diptyque avec son propre travail, d'autant que le peintre était de fait au service de Louis-Philippe d'Orléans et que cela représente les dernières raisons de Barère d'adhérer au Consulat.

Le Toulouse de 1770 s'intéressait moins à l'élection parisienne de Brienne à l'Académie française qu'aux débats au sein de ses Jeux floraux. L'éloge de Duranti avait permis, en pleine affaire Sirven, de donner le prix à un protestant d'Uzès qui avait ciblé l'Inquisition, la Ligue, les Dragonnades puis en 1771, l'éloge du comte de Toulouse Raymond VII suscitait des remous, dont on ne connaît ni la teneur ni l'ampleur car il ne fut pas publié, mais quand on parla de mettre au concours un l'éloge de Pierre Bayle, le conseiller au Parlement de Portes lut sa biographie le 31 juillet 1772 et une plainte fut portée à Maupeou. Ce dernier exonéra Brienne d'avoir mené ce procès en suspicion, mais par prudence, on en revint à un sujet plus froid, l'éloge de Saint-Exupère, évêque de Toulouse.

Ces questions animaient Toulouse quand Barère y arriva comme jeune étudiant et elles sont restées dans son bagage intellectuel et politique. Il s'en tint toujours à un rappel de la persuasion comme seule méthode de lutte et de conciliation civile : « Les Vaudois étaient accusés d'hérésie et traînés au supplice par des seigneurs plus avides de leurs biens que désireux de leur conversion. Louis arrive à Lyon. Les Vaudois embrassent ses genoux et demandent justice » : on leur envoya des prélats respectables et éclairés (*Eloge de Louis XII*, p. 32). Une note poursuit : « c'étaient les habitants des vallées de la Vaupute et de la Fraisinière, en Dauphiné, descendants infortunés de ces Albigeois, que le fanatisme avait persécuté jusque dans les antres des Alpes ». Il s'agit là d'une réflexion personnelle non issue de l'*Histoire de Louis XII* qu'il suit habituellement, soit l'*Histoire de France* de Garnier et elle n'appartient pas davantage aux autres historiens cités, Danthon, Saint-Gelais, Seissel,

Barère récidive dans l'éloge d'Amboise à propos d'une réforme les monastères

« le fanatisme dénonce au légat et au monarque les restes infortunés de ces Albigeois, que la persécution a forcé de se réfugier dans les Alpes. Rejetons malheureux d'une secte proscrite, les principes de d'Amboise doivent vous rassurer. Le légat est tolérant par les principes d'une religion éclairée autant que par le sentiment de l'humanité. »

Et quand il revient sur le mariage de Claude de France avec Charles Quint que d'Amboise aurait évité, il commente : « ce qui eût divisé la monarchie », point trop n'en est dit mais la dimension patriotique est là.

La charité de la religion, le bien public des administrations

Jean-Jacques Lefranc de Pompignan (1709-1784), grand seigneur, Président à la Cour des Aides de Montauban autant qu'homme de cabinet membre de l'Académie française et des Jeux floraux, fut un représentant des lumières catholiques et la cible facile de Voltaire:

« O Pompignan ! quel jour pour ta mémoire ! Tout est confondu dans les regrets que tu causes ; les magistrats et les gens de lettres, les riches et les pauvres, les sénats

¹⁹ In Jérôme Farigoule, Hélène Jagot, Musée de la Vie romantique, éd. Liénart, 2016, p. 147 ; l'article de Gilles Soubigou, « Les couleurs obscures de l'anglomanie » présente en regard une édition postérieure des *Nuits* de Young mais traduites par Le Tourneur alors que l'actualité en était l'édition bilingue et simultanée de Barère.

littéraires et les établissements de charité, la religion et la philosophie, les étrangers, tes concitoyens, ta patrie, tous ont l'accent de la douleur. Ils n'ont tous qu'un sentiment et qu'une voix pour ton éloge... dis aux philosophes qu'ils peuvent parvenir à la célébrité, en consacrant à la religion leur talent et leurs veilles. Qu'ils sachent tous qu'il n'est rien de plus grand sur terre que le génie guidé par la vertu, il n'est point aussi de réputation plus durable que celle qui s'acquiert par les mœurs et par les bienfaits » (*Eloges académiques..op. cit.*, p. 172).

Une note passe pour la confession ultime de Pompignan qui vaut par métonymie hommage à la figure religieuse et politique de la Haute-Guyenne, Castlehill :

« A ses propres yeux, il trouva le bonheur dans le travail et la religion. Elevant ses regards vers la Divinité, ne trouvant plus dans l'antiquité profane l'aliment que son âme cherchait, il se consacre à la lecture des Livres saints. Il parcourt les antiques monuments de la religion dans un siècle où une philosophie orgueilleuse s'élève sur les débris de la croyance de nos pères, où la poésie semble attaquer notre foi, où l'Ode voit sa majesté prostituée en célébrant les crimes des héros et des dieux du paganisme [...] Il arme contre les impies...» (p.161).

Pour tous, les pratiques de charité et l'organisation de la cité restent une pierre d'achoppement qu'il s'agisse du sort des prêtres congruistes âgés et nécessiteux ou de la formation de sages-femmes et annexement l'éducation des filles pauvres des campagnes.

Au-delà de la louange conformiste, l'impasse que représente la philanthropie sans moyens poussèrent Barère à participer à la loge l'*Encyclopédique* qui est proche de la loge des Neufs Sœurs à Paris²⁰. On s'y occupe de tout, mais surtout de philanthropie, d'agriculture, de civisme (et à ce titre des enfants trouvés et de la mendicité ou de la sûreté des nourrices), des beaux-arts, de philosophie et même de maçonnerie en ses différents comités qui ont chacun une couleur et un jour de réunion fixe ; très paradoxalement, Barère sera président de la section « sciences », ce qui est le signe probable de l'infléchissement de ses curiosités si ce n'est de ses stratégies. Sous la houlette du Président au Parlement Delherm, personnage dynamique qui sut intéresser plus de 100 maçons et des personnalités qui se révélèrent par la suite telles que Mailhe et Larrey, on vit une constater la volonté de prendre en main les problèmes de la ville. Ces adhérents sont capables d'enquêter, de prévoir ou de procurer du pain aux pauvres par temps de disette. Ainsi deviennent-ils réellement des protagonistes du bien public, que le retour à « l'éloquence », celle qui s'occupe de la société en ses fondements, tente de faire comprendre par ses raisons sensibles, Rousseau, ou ses mécanismes, Montesquieu.

Rousseau et Montesquieu ou les raisons de l'état social

Si jusque-là le sublime était réservé aux Hébreux dotés du double prestige d'une antiquité de peuple primitifs et de la religion, Rousseau est devenu l'auteur sublime par excellence :

« C'est qu'avant Rousseau, personne n'avait tracé avec autant d'énergie l'effroyable tableau des mots que l'état social a créé. Qui mieux que Rousseau nous a découvert l'origine des sociétés, le développement successif des biens et des maux ».

²⁰ Voir Michel Taillefer, « Un exemple de tentation académique dans la franc-maçonnerie, des lumières, la loge *Encyclopédique* de Toulouse, 1787-1792 », p. 105-111, in *Etudes sur la sociabilité à Toulouse et dans le midi toulousain, de l'ancien régime à la Révolution*, résumé par Jean-Pierre Thomas, *Bertrand Barère*, op. cit. , p. 38

Rousseau s'enflamma à la vue du sujet comme Achille à la vue des armes, et Rousseau s'éleva quand Voltaire s'abaissait par la satire (p. 243). La dissertation sur les spectacle, cette « sublime lettre de Rousseau à d'Alembert » est excusée de ses faiblesses car elle est :

« si intéressante pour les mœurs quoique fait sans ordre, sans liaison, sans méthode, plein de digression et de sophisme mais où règne partout un style original, et constamment si énergique par l'expression énergique de son amour pour la vertu et de son zèle pour la patrie ? »

Mais on pardonne à l'auteur car il s'empressa d'applaudir à *l'Iphigénie* de Gluck.

Des amours « tendres et passionnés » de *l'Emile*, Barère retient la promenade de Julie et de Saint-Preux, puis il parle du « sublime éloge des Saintes Ecritures » :

« qui mieux que lui [Rousseau] a prouvé l'existence de Dieu, la liberté de l'homme et l'immortalité de l'âme ? Quelle éloquence ? Bossuet et Fénelon ont-ils dit rien de plus beau et de plus touchant ? ont-ils rendu à la religion des hommages plus purs et plus solennels ? (que Julie épouse et mère puis dans « les horreurs de la mort » : « cette scène sublime, où règnent partout le silence, la religion et la mort »).

Tout l'éloge rend ce Rousseau compatible avec la religion. En IIe partie c'est la portée pédagogique de l'œuvre qu'aborde le panégyrique, « les bienfaits du génie envers l'humanité ». Le but principal de Rousseau fut de former les hommes ; et c'est à ce titre que lui est due la reconnaissance de la postérité.

L'éloge de Montesquieu est parfaitement rhétorique, mais situé dans ses succès à l'étranger, Prusse et Angleterre et pour « l'idée sublime des trois pouvoirs », ce qui, répète régulièrement Barère ne bouleversa pas moins les sciences camérales que Newton en son domaine et doit lui valoir une gloire reconnue et célébrée de la patrie, un mot qui émerge d'autant plus qu'il est le mot de code choisi par Barère pour anonymiser son manuscrit :

« France, quels honneurs as-tu rendu à la cendre de ce grand homme, que l'Angleterre et la Prusse ont célébré avant toi ? C'est à de pareils bienfaiteurs qu'un hommage solennel de la nation serait dû : voilà les statues qui honoreront les espaces publics. Arrête, censeur injuste ! le marbre vivifié par nos *Praxitèles* est chargé de reproduire à la postérité la plus reculée des traits de Montesquieu. Il doit orner le palais des monarques. Ne vois-tu pas la patrie enfin reconnaissante imiter cet exemple glorieux et l'entourer au Louvre des statues de Montagne, de Galilée, de Descartes, de Gassendi et de Newton ? Mais que parlons-nous d'honneurs publics ? celui qui a perfectionné la théorie de l'art social, qui a jeté les fondements de nos lois, et de toutes les institutions qui peuvent influer sur nos destinées, n'a besoin ni de statues, ni d'inscriptions : son éloge est dans tous les coeurs » (p.325).

Et pour le premier des citoyens et philosophe sublime :

« Il existera donc dans nos Annales une tradition qui apprendra à nos derniers neveux, que l'influence de Montesquieu produisit une heureuse révolution dans la législation, la politique et la morale des Etats. *L'Esprit des lois* est le temple où se rallumera toujours le feu sacré de l'amour de la patrie, du bien public et de l'humanité ».

Ces pensées saisies par l'événement peuvent intéresser mais elles restent de peu de poids dans des positionnements qui tiennent à *l'habitus* des uns et des autres. Les circonstances détruisent des plafonds de verre mais n'attribuent de rôle que selon la grammaire du temps. Un tabellion de noir vêtu n'est que peu de choses à son arrivée à Versailles, et là encore, Barère put user d'un capital supérieur à sa pratique de robin, et c'est bien par raison particulière qu'il entra dans le cercle des Orléans et qu'en tant que député, il est logé dans le Château par l'aumônier des chasses d'Artois, ce qui le sort de la surdétermination sociale

usuelle mais pour autant, il n'abandonne pas la quête de la reconnaissance académique ; Bordeaux remettait Montesquieu à son concours et Barère lui envoya un troisième exemplaire depuis Paris en août 1789, alors qu'il était déjà élu des Etats-Généraux devenus l'Assemblée nationale constituante et que, du fait de son journal, il en était déjà un protagoniste reconnu.

Mais du parti de la Reine aux Orléans, l'avenir passe par les dames

Louis XII ouvrait le champ de la réflexion sur la monarchie et le bon prince Père de son peuple, thèmes opposés à Necker puis à Vergennes plus sûrement encore aux manières cassantes de Calonne et de Brienne, leur autoritarisme et l'arbitraire redonnait vie au thème quand l'Académie française reprit le sujet. L'Autrichienne n'est plus une Claude de France répudiable mais elle reste une cible, et le respect des dames plaide le parti de la Reine. Ces textes en partie publiés à l'époque²¹ multiplient les plaidoyers des plus rigoristes aux plus libéraux, mais le jeu commun dote les chiffres d'une valeur symbolique en espérant qu'un (Louis) XII + (Henri) IV = (Louis) XVI. Ce qui se doit aux dames gouverne les valeurs chevaleresques troubadour et esquisse une revendication de la vie pour soi aristocratique plus que la sensibilité critique des individus. On y trouve la quête de libertés libérales plus que de la liberté – l'égalité des négociants conquérants du Musée de Bordeaux, la société rivale de l'Académie, qui ont choisi cette devise au lendemain de leur création (dès 1784).

C'est dans ce contexte que Barère partit au parc de Betz le jour même du renvoi de Brienne. La princesse de Monaco y avait installé une maison d'hôtes et ouvert le parc au public. Barère, ébloui, se voulut le thuriféraire de ce monde, dont il n'est pas le commensal, contrairement à Cerutti qui fit des vers de château. Il découvre les codes d'une aristocratie qui peut peut-être passer pour alternative aux embarras politiques de l'heure, et tout espoir perdu du côté de Brienne, Barère, talent vacant mais toujours disponible va voir Jean-Pierre Picqué un médecin originaire de Lourdes et secrétaire intime de la princesse de Monaco. Jean-Pierre Picqué lui vint en aide à tous les moments cruciaux de son existence, par exemple lors de sa clandestinité de 1815, au début de la seconde Restauration qui, avec la loi d'amnistie de janvier 1816, le condamnera à l'exil. Demi introduit qu'il est, Barère considère ce monde depuis la porte du Salon et il se veut le thuriféraire de ces dames, outre la princesse, la duchesse de Bourbon, Bathilde d'Orléans, qui y séjournait souvent pendant les travaux de l'Elysée qu'elle aménage. On ne peut savoir ce qui se noua, mais l'affaire fut déterminante puisque Barère s'en trouva adoubé dans le cercle des Orléans.

On peut aussi penser qu'un des demi frères bâtard d'Orléans et frère de la duchesse de Bourbon (1750-1822) fut vicaire général de Loménie de Brienne et frère d'un autre religieux,

²¹M. Auffray, *Louis XII surnommé père du peuple*, Amsterdam, 1775

M. Barère de Vieuzac, *Eloge de Louis XII*, Toulouse, 1782

M. Belleserre, *Eloge de Louis XII*, Amsterdam, 1788

M. Cordier de Saint-Firmin, *Eloge de Louis XII*, Amsterdam 1778

M. Florian, *Eloge de Louis XII*, Paris, 1785

Abbé Michel, *Eloge de Louis XII*, Londres, 1786 et abbé Michel, *Eloge de Louis XII*, Londres 1788

M. Langlois, *Eloge de Louis XII*, Bruxelles, 1786

M. Delacroix, *Eloge historique de Louis XII*, Paris 1786 et du même, *Eloge de Louis XII*, Paris, 1788

M. Ginguené, *Eloge de Louis XII*, Paris, 1788

Abbé Noël, *Eloge de Louis XII*, Paris, 1788

Papion jeune, *Eloge de Louis XII*, Paris, 1788

Abbé Maydieu, *Eloge de Louis XII*, Londres, 1788.

tous deux enfants de Madame de Villemontble (1737-1806). Bathilde qualifiait amicalement l'un de frère brun et l'autre de frère blond. Saint Phar (Louis-Etienne de SaintFarre, né en 1759) obtint l'abbaye de Livry, Louis-Philippe, son puîné le comte-abbé de Saint-Albin, était le « frère brun ». Il y eût peut-être aussi quelques liens mondains et occasionnels entre ces abbés mondains et richement dotés via Toulouse ou Loménie dont l'un semble avoir été vicaire général. Des liens peuvent aussi s'être créés par Jean-Pierre Barère qui se trouva fort bien loti en 1789. Lors du mariage de Bertrand en mai 1785, ce frère prêtre put lui donner 7000 £, tirés de ses revenus petits et grands : sa cure d'Ariébat lui rapport 3768 £ de dîme, 1900 de casuel, 100 £ de novales, en sus de prébendes de Lazaur, 397 £, de Saint-Médard, 322 £, d'Agos, 161, et de Bénébergot, 104 £, soit 6752 £ avant tout don en nature²². Il poursuivit sa carrière en devenant vicaire général, toutes preuves d'une très bonne introduction dans les cercles décisionnaires des évêques de Tarbes en Bigorre, qui relève de Condom, mais c'est à Toulouse que s'est formé Jean-Pierre.

Or on sait la proximité des deux frères lors de leurs années d'apprentissage et la revendication de ne pas laisser les charges dans les seules mains nobles n'est pas sans retombées explicites pour des jeunes gens dociles et convenablement arrivistes. On peut critiquer la stérilité des monastères et même l'ermite du parc de Betz moins utile à la société qu'un laboureur sans oublier de se rappeler aux autorités supérieures ce qui n'empêcha pas Jean-Pierre d'être le premier député de son département. Pour l'heure les Barère attrapaient ce qui pouvait leur être attribué raisonnablement. Le conflit avec Mailhe est donc moins le fait de rivalités en Jeux floraux que de positionnement. Jean-Baptiste Mailhe qui faisait des odes et aimait les jeux littéraires, défendit la Révolution américaine, mais il rapporta aussi pour les congruistes du Gers, ceux qui n'accédaient pas aux prébendes accessibles à Jean-Pierre Barère.

Quelques pistes

Pareil retour vers ce qui se dit dans la parole officielle la plus convenue et publique, celle des rapports et des éloges académiques permet de dessiner des configurations qui donnent idée du choix des possibles. Barère ne cesse de vouloir réfléchir sur ce qu'est un homme d'Etat et il reste dans le sillage de Loménie de Brienne, sans doute lucratif, au moins pour son frère. Si l'on en tient au devenir des prélats majeurs dans la région, leurs prises de position tiennent autant à des attitudes qu'à des convictions. Brienne ne peut penser en dehors des catégories d'un pouvoir rénovateur, Castlehill a déjà donné dans le concret de l'administration au quotidien, et un jeune talent vacant tel que Barère n'a pu qu'apprendre sans fin et retenir ce qui est la pierre d'achoppement sociale de tous, la question des pauvres et de la mendicité, subséquemment de la cherté et du ravitaillement. Or, la constitution civile du clergé laïcisait l'administration du malheur sans en permettre aucunement d'en réduire l'ampleur.

Formé au sein des cadres de l'ancien régime, Barère subsuma, après un exercice politique qui lui fit rapporter sur les subsistances et la mendicité, le poids de la religion dans une théologie de la compassion : « A quels êtres le Christ s'attacha-t-il : aux petits, aux pauvres, aux faibles, aux humbles, aux indigents, à l'étranger, à la veuve, à l'orphelin, au persécuté, au proscrit. Voilà ceux qu'il aimait de prédilection ! »²³ Ces formules reviennent, et lorsqu'il envisage une religion intériorisée, c'est en déclinant des figures Vincent de Paul et la Madeleine mais sa

²² Voir Jean-Pierre Thomas, *Bertrand Barère*, op..cit., p. 41

²³ ADHP, F 108 f°1333

théologie va à sa sainte d'élection, Thérèse d'Avila dont il aime à citer sa définition des damnés comme « des malheureux qui n'aimeront jamais »²⁴.

On finirait par dire que l'itinéraire politique de Barère est moins crypté que l'on ne l'aurait cru et que la suite ne fut que l'application de ce qui avait été écrit par anticipation. Pourquoi pas. Mais ce qui intéresse est de voir qu'à trop déplacer vers l'idéologie et la théologie, le réglementarisme et les conflits de la société religieuse, à trop la mettre en concurrence, ou pas, avec le gouvernement, le roi et les Parlements qui en sont l'administration judiciaire, on oublie que les positions l'emportent sur les convictions. Point de sociologisme primaire mais la question religieuse en 1790 a moins été traversée de débats canoniques que d'alliances dont la configuration bouge, ce pourquoi il importa à Barère de produire chaque jour pour ses commettants *Le Point du jour*.

Maïté BOUYSSY, mcf hdr, histoire contemporaine, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

(1781) 1782	Louis XII	Toulouse, éd., c° J.-J. Robert, sl, sd, (1782) 8°, 60 p., anonyme		Le bon prince, doux pourvoir du despotisme éclairé ?	Parti de la Reine ? ou les Oréans
1783	art de la navigation	Jeux floraux	Reste ms (AD HP)	Repris en 1786	Administration Provinciale
6 septembre 1783	Furgole	Conférence de Charité, à destination des Capitouls	devant le Parlement, Desclassan, 8°, 40 p.	Juriste modeste Capitoul Armagnac	Champ local + une pratique et un groupe « Conciliateur »
1784	Chancelier. Séguier	Montauban, prix d'éloquence, Acad. B. L.	Toulouse Desclassan, 8°, 32 p.	Les lois et les lettres, tiers parti, paix civile	Fonctionnement de la justice, de l'administration et des lettres
1785	Cardinal d'Amboise	Montauban Acad. B. L.		L'ami du prince	Tel un bis, quel gouvernement ?
1786 et 1787	Lefranc de Pompignan	Montauban, Acad. B. L. 2 ^e prix d'éloquence	Toulouse, Desclassan, 38 p.	Philanthropie lettres et religion en Haute- Gienne	Lumières catholiques, Prix « offert par un particulier »
1784, 1785, 1786, 1787, 1788	JJ Rousseau,	Jeux Floraux, Acad. B. L. Montauban, second prix d'éloquence	In recueil Desclassan, 1788, p. 187-211	Philosophe moral, plateforme consensuelle	En désamorçant tout ce qui faisait problème
1787, 1788,	Montesquieu	Mss,	1787, 1788,	Sciences	Nouvel exil des

²⁴ ibid. f° 1333, vers 1825

1789		Bordeaux et Tarbes	1789	camérales	Parlements
------	--	-----------------------	------	-----------	------------